

PARTIE RELIGIEUSE.

M. PERBOYRE.
(SUITE ET FIN.)

“ M. Perboyre, je l'ai déjà dit, avait été chargé de chaînes et jeté dans une dégoûtante et horrible prison. Il vivait là, ou plutôt c'est là qu'il mourait tous les jours, accablé de misère, et confondu avec des scélérats de toute espèce. Ces hommes, pourtant, malgré leur dégradation, finirent par être pénétrés d'une grande vénération envers le serviteur du *Maître du ciel*; ils le regardèrent comme un personnage extraordinaire et digne de respect. Il se trouvait aussi dans cette prison un brave chrétien qui avait généreusement confessé la foi au milieu des tortures. Il était mourant, et M. Perboyre put encore exercer à son égard les fonctions de son ministère. Il trouva moyen d'entendre sa confession, et peu à peu cet heureux chrétien, dont je ne puis vous dire le nom, rendit le dernier soupir, et s'en alla demander à Dieu la récompense de sa fidélité. M. Perboyre put aussi jouir lui-même, au milieu des fers, des secours de la religion. Un prêtre chinois, de nos confrères, s'arrangea si bien avec les geôliers, qu'il put se rendre plusieurs fois auprès de M. Perboyre; et c'est par ce moyen que nous avons eu le bonheur de recevoir les lignes précieuses qui sans doute se trouvent actuellement à Paris. Plusieurs chrétiens achetèrent aussi de la police chinoise, qui est essentiellement vénale, la faveur de visiter le saint prisonnier. Ils purent lui offrir de temps en temps une nourriture moins grossière que la ration fixée par la loi; mais les satellites voulaient tout voir, tout examiner, faire l'épreuve de tout. Ils craignaient qu'on ne voulût empoisonner leur victime. Oh! s'ils avaient su un mot seulement du christianisme, ils n'auraient pas eu de pareilles appréhensions! Quoique M. Perboyre fut exténué, brisé, tous les jours mourant, les mandarins avaient néanmoins de lui une peur étonnante. Ils étaient convaincus qu'ils avaient affaire à un grand magicien; c'était chez eux une idée fixe, et ils s'attendaient d'un moment à l'autre à ce que leur prisonnier leur jouât un grand tour de magie. Aussi, pour neutraliser sa science et prévenir tout événement, ils eurent recours aux docteurs en médecine, qui firent avaler à notre pauvre confrère de grandes rasades de sang de chien tout chaud et tout fumant. D'après la Faculté de médecine de *Ou-Tchan-Fou*, le sang de chien est un spécifique pour suspendre et arrêter les opérations magiques.

“ Enfin arriva le moment où la position de M. Perboyre allait devenir meilleure. Il allait échanger les douleurs d'ici-bas pour les délices du Paradis, et son faible reste de vie pour l'immortalité. Dieu avait été content de ses combats, et il voulut lui accorder les honneurs du triomphe: ce fut le 11 septembre qu'il lui offrit la palme du martyre. La synagogue de Pékin avait déclaré que le saint prêtre était digne de mort: *Reus est mortis* (1), et le décret impérial qui condamnait notre cher confrère à être étranglé, arriva le 11 septembre 1840 à *Ou-Tchan-Fou*. La sentence ne fut pas rendue publique; on l'exécuta à la hâte et comme à la dérobée. Voilà pourquoi les chrétiens ne se rendirent pas sur la place des exécutions. D'ailleurs il était cru généralement que M. Perboyre ne serait pas condamné à mort, parce que d'ordinaire on se contente d'envoyer en exil les prévenus dont le visage a été marqué au fer rouge. Il y eut pourtant un chrétien qui se trouvait par hasard sur le passage de M. Perboyre quand on le conduisait au supplice, et il put être témoin de son martyre. C'est de lui que nous tenons les détails suivants.

“ Quand M. Perboyre marchait à la mort, il était nu-pieds, et avait pour tout vêtement un caleçon recouvert de la robe rouge des condamnés. Ses mains étaient attachées derrière le dos, et dans les mains était fixée une longue perche qui s'élevait au-dessus de sa tête. A l'extrémité de cette espèce de pieu flottait une espèce de drapeau où se trouvait imprimée en gros

caractères la sentence de notre glorieux martyr: *Et imposuerunt super caput ejus causam ipsius scriptam* (2); et afin qu'il eût encore un autre trait de ressemblance avec Jésus montant au Calvaire, afin qu'il fût vrai, jusqu'au bout, que le serviteur n'est pas au-dessus du maître, cinq malfaiteurs condamnés à mort à cause de leurs forfaits lui furent adjoints: *Et cum iniquis reputatus est* (3).

“ Il est d'usage en Chine de mener les criminels de la prison au lieu du supplice avec précipitation et au pas de course. Chacun des condamnés est escorté par deux satellites qui emportent plutôt qu'ils ne conduisent leur victime. Cette manière accablée, jointe à la musique sauvage du *tamtam*, donne, dit-on, à une scène d'exécution un caractère qui épouvante et fait frissonner les Chinois. Ce fut après une assez longue marche, exécutée de la façon que je viens de dire, que M. Perboyre arriva sur la place où attendait déjà une grande foule. De nombreux satellites armés de lances et de piques en forme de trident se rangèrent en cercle autour d'un poteau fixé en terre. C'est là que furent d'abord attachés et décapités successivement les cinq malfaiteurs; notre confrère fut réservé pour la fin. Quand son heure fut arrivée, il se mit à genoux et pria quelques instants. Le chrétien qui se trouvait là était consterné de douleur, et il avait été obligé de mettre ses mains devant son visage pour cacher ses larmes; aussi n'a-t-il pu dire tout ce qui s'était passé en ce moment solennel. Il entendit seulement la populace qui disait tout haut: “Voilà l'Européen qui se met à genoux, il est en prières.” M. Perboyre fut enfin saisi par le bourreau, qui lui lia les pieds derrière le dos, et puis l'attacha au poteau un peu au-dessus du sol et dans la posture d'un homme à genoux. Il est à remarquer qu'il eut beaucoup plus à souffrir que ceux qui l'avaient précédé au gibet. Ceux-ci avaient été décapités promptement et d'un seul coup; mais pour lui le genre de mort devait être différent, parce qu'on voulait rendre sa mort plus douloureuse et plus infâme aux yeux du peuple. Il devait être étranglé, et on eût dit que le bourreau voulait tout à loisir savourer sa victime. Après une première et vigoureuse torsion, il lâcha la corde, comme pour donner au martyr le temps de se reconnaître et de bien sentir la mort. Peu après il tordit encore, et puis s'arrêta de nouveau. Ce ne fut enfin qu'au troisième coup qu'il voulut en finir: il donna une pression décisive; mais, comme le corps paraissait encore conserver quelque souffle de vie, un satellite s'approcha et acheva le martyre de notre glorieux confrère, en lui lançant un rude coup de pied dans le bas-ventre. Ce fut vers midi que la belle âme de M. Perboyre passa de la terre au ciel.

“ Quand le chrétien qui se trouvait là eut vu que tout était consommé, il courut annoncer aux fidèles de *Ou-Tchan-Fou* le grand événement dont tout à l'heure il avait été témoin. Incontinent les chrétiens se rendirent en masse sur la place des exécutions. A leur arrivée ils furent tous frappés d'étonnement en voyant combien le corps de M. Perboyre différait des cadavres des criminels qui meurent par la strangulation. Ceux-ci sont horribles à voir: leurs joues sont d'une lividité repoussante, leurs yeux noyés et vitreux s'avancent grands, ouverts, hors de leur orbite, et de leurs bouches tordues par les convulsions jaillissent leur langues hideuses de sang et d'écume. La figure de M. Perboyre était, au contraire, calme et sereine, ses yeux et sa bouche étaient tranquillement fermés..., on eût dit un saint homme endormi.

“ Après quelques instants, les corps des cinq criminels furent enterrés par les satellites; mais celui de M. Perboyre demeura, en signe d'ignominie, exposé jusqu'au lendemain aux yeux de la multitude. Les chrétiens prirent des précautions pour ne pas abandonner à la profanation des païens ces précieuses reliques. Ils s'adressèrent aux gens chargés de mettre en terre les suppliciés; l'argent fut un excellent en-

tremetteur dans cette affaire. On combina pour que personne ne fût compromis, et les enterreurs consentirent à livrer, pour une certaine somme, un cadavre qui, à leurs yeux, n'était d'aucun prix, mais qui, pour des chrétiens, n'était rien moins qu'un trésor. Le lendemain, en se rendant au lieu de la sépulture, ils passèrent par un endroit assez isolé et s'arrêtèrent sous quelque prétexte devant une maison qui leur avait été indiquée. Là, des chrétiens attendaient leurs reliques; il avaient préparé un cerueil plein de terre qu'ils livrèrent au porteur en échange de celui qui contenait les restes de M. Perboyre. Non loin de l'endroit où se fit le troc était une chapelle où fut placé le corps de notre confrère. Les chrétiens lavèrent avec respect et amour ces membres qui avaient tant souffert pour Jésus-Christ, et les revêtirent ensuite de riches et magnifiques habits, auxquels on avait travaillé durant la nuit précédente. Ce ne fut pas chose difficile que de trouver une bonne position pour la sépulture. Le corps de M. Perboyre ne pouvait être mieux qu'auprès des restes précieux d'un enfant de saint Vincent qui, lui aussi, a été martyrisé pour la foi, dans la province du *Hou-pé*, il y a tout au plus vingtans. Aux environs de *Ou-Tchan-Fou*, et sur le versant de la *Montagne rouge*, *Houn-Chan*, deux modestes tombes sont placées actuellement côte à côte; quelques chrétiens dévoués et discrets savent seuls que c'est là que reposent les corps de deux martyrs, de MM. Clet et Perboyre.”

On raconte que des faveurs miraculeuses sont journellement accordées à ceux qui invoquent le nouveau martyr. Ici, à Paris, on vénère les vêtements qu'il a portés pendant sa captivité, la corde meurtrière qui a consommé son sacrifice, et que ses confrères ont transmise à leur sainte compagnie pour être gardée comme un trophée glorieux; on sait que le Pontife suprême a ordonné les préparatifs nécessaires pour sa future canonisation. (*L'Univers.*)

Nouvelles Ecclésiastiques et Religieuses.

PRUSSE.

On sait que Mgr. Clément Auguste, baron Droste de Wischering, archevêque de Cologne, avait encouru la disgrâce du roi de Prusse, parce que, suivant les ordres du St. Siège, il exigeait dans la célébration des mariages mixtes, que la partie protestante promît d'élever dans la religion catholique les enfants qui naîtraient de son mariage. N'ayant pas voulu se conformer sur ce point aux prescriptions de son souverain, en qui il ne reconnaissait, comme de raison, aucune autorité en matières religieuses, ce vénérable prélat avait été enlevé de force de son palais épiscopal, et retenu captif jusqu'à la fin de l'année dernière, sans qu'il lui fût permis d'avoir aucune relation avec son église. Dans l'intervalle, les fidèles du diocèse de Cologne, fort attachés à leur pasteur, ont été constamment dans l'agitation. Pour y mettre fin des négociations ont été entamées entre la cour de Rome et Sa Majesté Prussienne, et elles ont eu pour résultat de procurer à l'évêque persécuté un coadjuteur, avec droit de succession, dans la personne de l'évêque de Spire, Mgr. de Geissel, mais avec pleine et entière liberté de se conformer aux ordres du St. Siège dans la célébration des mariages mixtes, comme dans tout ce qui concerne la religion.

Ci-suit la lettre que l'archevêque de Cologne adressa aux fidèles de son diocèse, pour leur présenter son coadjuteur et leur donner ses derniers avis.

On lit dans la *Gazette d'Aix-la-Chapelle*:

“ Mgr l'archevêque de Cologne, Clément Auguste, vient d'adresser aux fidèles de son diocèse les adieux suivants: “ Clément Auguste, par la miséricorde de Dieu, etc., etc. A mes chers collaborateurs dans la vigne du Seigneur, et à tous mes chers diocésains, grâce et paix de Dieu notre Père et notre Seigneur Jésus-Christ.

“ Par des motifs de la plus haute importance concernant le salut de l'Eglise, le chef suprême de l'Eglise m'a nommé, ainsi que vous le savez, un coadjuteur dans la personne de Mgr l'évêque de Spire, M. de Geissel, et cela avec le droit de me succé-

der; car je conserve l'archevêché de Cologne, et je reste votre archevêque.

“ A ma mort, Mgr de Geissel prendra immédiatement ma place comme archevêque de Cologne, et vous savez que Sa Sainteté a daigné le nommer dès à présent administrateur de mon diocèse, et lui a donné tous les pouvoirs nécessaires à cet effet.

“ Voulant me soumettre à cette mesure du chef suprême de l'Eglise, je vais, imitant Moïse, l'ami de Dieu, dans la proportion de mes forces, lever pour vous mes mains au ciel, en priant. Mais vous, mes chers collaborateurs dans la vigne du Seigneur, il faut que vous me secondiez, afin que mes bras ne se fatiguent pas, afin que le combat que nous devons tous soutenir sans relâche contre la tentation de la chair, le monde et le démon, continue, jusqu'à ce que nous ayons remporté la victoire.

“ Mes chers collaborateurs dans la vigne du Seigneur, mes chers diocésains, vous tous, attachez-vous fortement au rocher de saint Pierre à Rome, sur le quel le Sauveur a bâti son Eglise, tenez ferme à la doctrine du Seigneur qu'il nous a fait annoncer par son Eglise, et montrez par votre conduite, par une manière d'agir vraiment pieuse, que vous êtes fidèles à la doctrine du Seigneur.

“ Obéissez à vos chefs, obéissez dans les choses religieuses à l'autorité spirituelle, et de même que le troupeau obéit à la voix du bon pasteur, obéissez à mon coadjuteur, nommé par le chef de l'Eglise coadjuteur de mon diocèse; et dans les choses temporelles, obéissez à l'autorité temporelle, non pas seulement par la crainte du châtement, mais pour l'amour de Dieu.

“ Et vous qui êtes chargés de l'éducation de la jeunesse, ecclésiastiques et parents, maîtres et professeurs, n'oubliez jamais que les enfants, que la jeunesse, sont un bien qui vous est confié et dont Dieu vous demandera compte un jour.

“ Aimez vous comme Jésus-Christ vous a aimés; c'est ainsi que, d'après les paroles du Seigneur, tous reconnaîtront que vous êtes ses disciples.

“ Puisse la béatitude de Dieu, le Père, le Fils et le saint-Esprit, vous accompagner dans tous les temps! — Amen.

“ La présente circulaire sera lue en chaire dans toutes les Eglises de mon diocèse, le premier dimanche après qu'on l'aura reçue.

“ Munster, le 9 mars 1842.

“ † L. S. CLEMENT-AUGUSTE,
Archevêque de Cologne.

ANGLETERRE.

Nous avons eu sous les yeux le journal anglais *The Missionary Register* du mois de décembre dernier; il contient, entr'autres matières, un compte rendu des recettes faites en Angleterre, dans le courant de l'année, par la Société biblique pour l'entretien des missionnaires protestants, et l'indication des Bibles et autres livres de religion qui ont été publiés.

La somme totale des recettes a été de 1,058,515 livres sterling, équivalant à environ 27 millions de francs.

Le nombre des Bibles et autres imprimés religieux a été de 3,930,944.

Les recettes, dans les Etats-Unis du nord de l'Amérique seulement, ont été de 944,648 dollars, formant environ cinq millions de francs; les recettes dans les Etats du sud, qui ne doivent pas être moins considérables, ne sont pas mentionnées dans le journal.

Si on ajoute à ces recettes celles qui sont faites dans les pays protestants et mixtes de l'Europe, et dans les immenses possessions d'outre-mer soumises au domaine de l'Angleterre dans les cinq parties du monde, nous croyons être beaucoup au-dessous de la réalité, en portant la somme totale des collectes, pour l'entretien des missions protestantes, à 50 millions par an.

Le nombre des Bibles et autres livres de religion imprimés durant l'année aux Etats-Unis seulement, a été de 254,710 volumes, contenant 95,958,500 pages; et, depuis la fondation de la *Société des bons livres*, elle a publié 59,283,771 ouvrages, contenant 1,120,252,541 pages, renfermées dans 1,598,150 volumes.

A la vue de ces résultats produits sans exciter la moindre plainte, le moindre murmure dans les pays où ils sont obtenus, les personnes jalouses devraient cesser de porter envie à la recette, comparativement si médiocre, d'environ deux millions et demi de francs, résultat des aumônes d'un sou par semaine, perçues, dans tout le monde catholique, par l'œuvre sainte de l'Association de la Propagation de la Foi, pour le soutien de nos missions qui embrassent les cinq parties du globe, et qui sont infiniment plus étendues, plus florissantes et plus prospères que toutes les missions protestantes réunies.

On sait que les missions protestantes des deux

(2) Matth. xxvii. 37.
(3) Marc. xv. 28.

(1) Matth. xxvi. 65.

mondes, et surtout celles qu'ont fondées les missionnaires presbytériens et épiscopaliens d'Amérique, sont des services non-seulement par des missionnaires hommes, mais aussi par des missionnaires femmes (*female missionaries*). Ce sont ordinairement ces dernières qui sont les plus actives dans la carrière du prosélytisme; aussi dans quelques stations forment-elles la majorité des missionnaires en activité. Nous lisons dans le journal précité (*The Missionary Register*), p. 549, qu'à une des stations dirigées par les presbytériens en Afrique, il y a quatre missionnaires hommes et dix-huit missionnaires femmes; dans une autre, huit missionnaires hommes et vingt missionnaires femmes.

LE PUSEÏSME, D'APRÈS UN JOURNAL PROTESTANT.

"En quoi consiste le puseïsme? se demande l'Oxford-Chronicle.—Il consiste à répondre cette feuille, à dire anathème au principe du protestantisme (1); à abandonner de plus en plus les fondements de la réforme anglicane (2); à déplorer la séparation avec l'église romaine (3); à regarder Rome comme notre mère, et à dire qu'elle nous a enfantés à Jésus-Christ (4). Il consiste à représenter l'église d'Angleterre comme une esclave condamnée aux fers et à un honteux travail; à dire que son enseignement se borne à bégayer des formules équivoques (5); à dépeindre au contraire l'Eglise de Rome comme donnant un libre cours à tous les sentiments religieux, de foi, de respect, d'amour et de dévotion (6), et comme possédant par ses sublimes bienfaits les droits les plus sacrés à notre vénération et à notre reconnaissance (7). Il consiste à dire que nos 30 articles sont la production d'un siècle étranger au catholicisme (8); que notre liturgie est la condamnation de notre église (9); tandis que le rituel de Rome est un trésor précieux (10), et son missel un riche et sacré monument des temps apostoliques (11). Il consiste à déclarer que l'Écriture n'est pas l'unique règle de la foi (12); mais que les révélations divines nous sont aussi proposées par la tradition orale dont l'église est dépositaire (13), et que la Bible sans explications ni commentaires aux ignorants, n'est pas propre ordinairement à les diriger dans l'affaire de leur salut (14). Il consiste à affirmer que dans la cène le Christ est présent sous la forme du pain et du vin (15); qu'il est alors personnellement et corporellement avec nous (16), et que le clergé a reçu le mystérieux et sublime pouvoir de changer le pain et le vin au corps et au sang du Christ (17). Il consiste enfin à défendre comme légitime la prière pour les morts (18); à établir une différence entre un péché véniel et un mortel (19); à affirmer qu'on peut admettre l'existence d'un purgatoire, honorer les reliques, invoquer les saints, reconnaître sept sacrements, et qu'on peut ensuite en toute conscience souscrire aux 39 articles d'Eglise d'Angleterre (20)."

(1) Lettre de M. Palmer à Golithly.—(2) *Brit. h. critic*, Juillet 1841.—(3) *Traité d'Oxford*.—(4) Lettre de M. M. Palmer.—(5) *Traité d'Oxford*.—(6) Lettre de M. Newman au docteur Jelf.—(7) *Traité d'Oxford*.—(8) *Idem*.—(9) *Fronde Romains*.—(10) (11) et (12) *Traité d'Oxford*.—(13) (14) et (15) *Sermons de Linwood*.—(16) et (17) *Doctrine de l'Eglise en Angleterre sur la sainte Eucharistie*.—(18) *Traité d'Oxford*.—(19) et (20) *Idem*, et *Sermons de Linwood*.

IRLANDE.

On lit dans dans un journal de Belfast : "Le bruit court que non seulement le présent marquis de Hertford est un libéral, mais qu'il est converti à la foi catholique. Si ce bruit est fondé, et il y a de bonnes raisons de le croire, on peut s'attendre à voir s'effectuer sous peu des améliorations de la plus haute importance dans la condition politique du comté d'Antrim, et de la ville de Lisburn en particulier."

FRANCE.

—M. Roger de l'Académie française, vient de succomber à une douloureuse maladie. Nous ne rappellerons ici ni son esprit, ni ses titres littéraires : en présence de son cercueil, nous ne devons parler que de sa foi. Elle était vive et profonde. Il avait eu déjà le bonheur de communier, lorsqu'il voulut se préparer encore, par la réception des sacrements, à l'opération de la pierre. Au milieu des plus cruelles souffrances, il conservait une sérénité calme, et on peut dire qu'il a été un modèle de patience, de résignation chrétienne et de confiance en Dieu. (*Ami de la Religion*.)

M. Duban, architecte, chargé de la restauration de la Sainte-Chapelle, (construite par St-Louis pour recevoir les reliques de la Ste-Couronne), a convoqué une réunion d'entrepreneurs pour la reprise et la distribution des immenses travaux d'une importance de plus d'un million de fr., à exécuter à cet antique édifice. On doit rétablir cette chapelle telle qu'elle était au XIII^e siècle, époque de son élévation, tant intérieurement qu'extérieurement. A partir du sommet des combles, on la décorera d'une tour de 23 mètres 35 centimètres de hauteur, dans un style analogue à la tour de la Cathédrale de Beauvais, ainsi que la porte le véritable plan primitif retrouvé dans les archives des monuments publics. On évalue à huit années la durée des travaux pour la restauration complète de la Sainte-Chapelle.

—On assure que MM. Martin (du nord) et Guizot ont sérieusement songé à réaliser le vœu manifesté naguère par M. l'évêque de Châlons, en procurant à nos frères du Tong-King et de la Cochinchine, une tranquillité désirable après la persécution. Nous avons même lieu de croire que la voix de la France s'est déjà fait entendre.

SUISSE.

Il vient de sortir de la chancellerie fédérale un travail statistique sur les couvents de la Suisse. Il résulte de son contenu, que les cantons de Bâle, ville et campagne, de Schaffhouse, d'Appenzel-extérieur, de Vaud et de Genève, sont les seuls Etats de la Suisse qui n'aient pas de couvents. Neuchâtel a un hospice de Capucins au Landeron. Le Valais compte neuf couvents, dont plusieurs ont été constitués depuis 1815, entre autres les maisons des Jésuites. Le Tessin n'en a pas moins de vingt-huit; la Turgovie, onze; l'Argovie en avait un pareil nombre avant la suppression prononcée par le grand conseil; Bern^e compte deux couvents de femmes à Porrentruy; Zurich n'a dans son territoire que le couvent de Rheinau.

—On assure que trois des religieux hospitaliers du Grand St-Bernard ont succombé l'hiver dernier à la rigueur du froid, qui s'est élevé, à plusieurs reprises, à 22 et 23 degrés Centigrades.

UNE CANONISATION PAR L'EMPEREUR DE RUSSIE.

Il y a dix ans passés que l'empereur Nicolas canonisa solennellement un certain *Métrophane*, le créa chevalier de tous les ordres de l'Etat, orna son tombeau des diverses décorations de ces ordres, et institua par un ukase public une fête en son honneur dans toute l'étendue de l'empire. Mais plus tard les recherches de quelques savants prouvèrent jusqu'à l'évidence que ce *Métrophane* avait été un voleur de grand chemin, et que, pour cette raison, d'après l'ancienne coutume des Russes, il avait été jeté dans un couvent pour y subir un emprisonnement perpétuel. En conséquence, l'année dernière, l'empereur l'a fait dégrader de la même manière, le dépouillant de toutes ses décorations et publiant un nouvel ukase pour défendre son culte et le chasser du ciel.

La personne qui nous transmet cette nouvelle, ajoute : "Depuis longtemps on avait entendu parler de cette inconcevable prétention et folie de l'autocrate; mais on ignorait les détails. Ceux que l'on transmet ici, ont été puisés à une source bien authentique, et l'on peut en garantir l'exacte vérité."

Nous pouvons, de notre côté, assurer que notre correspondant est un homme respectable et digne de toute confiance. Et par conséquent, quelque singulier, quelque incroyable que paraisse le fait, il ne peut rester de doute là-dessus.

Nous le livrons donc aux réflexions des gens raisonnables de toutes les classes. On verra par ce seul exemple la différence entre une canonisation de l'Eglise catholique et une apothéose de l'Eglise grecque schismatique, entre l'œuvre de Dieu et l'ouvrage de l'homme.

La chose mérite d'autant plus d'être signalée que le gouvernement russe fait aujourd'hui, à l'égard de ses sujets catholiques, le plus triste abus de son pouvoir, dépouille leur clergé et leurs églises et paraît vouloir s'emparer de toute la puissance spirituelle. Les nouvelles qui viennent de ce grand empire, de la Pologne en particulier, sont déplorable. L'espoir qu'on avait conçu l'année dernière, lors du voyage du prince impérial à Rome, semble entièrement perdu et le mal augmente chaque jour. (*Journal Historique*.)

CANADA.

Québec, 12 mai 1842.

Mgr l'Evêque de SIDYME et M. le curé de QUEBEC sont arrivés ici ce matin, sur le bateau à vapeur *Lady Colborne*. Au nombre des passagers se trouvait aussi le Directeur des FRERES DE LA DOCTRINE CHRETIENNE à Montréal, qui vient à Québec pour faire préparer convenablement le local où les Frères que l'on attend ici prochainement de France devront tenir leurs écoles.

La consécration épiscopale de Mgr POWER, qui a pris le titre d'Evêque de TORONTO, a eu lieu à La Prairie, dimanche dernier. Le Prélat consécrateur était Mgr GAULIN, Evêque de Kingston, assisté de Mgrs les Evêques de MONTREAL et de SIDYME. Le Sermon a été prêché par M. QUIBLIER, supérieur du Séminaire de Montréal.

La bénédiction de la première pierre de la maison de la Providence à Montréal a été faite, mardi dernier, par Mgr l'Evêque de TORONTO. M. BILLAUDELLE, directeur du grand-séminaire, a fait le sermon.

PARTIE POLITIQUE,

LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE ET COMMERCIALE.

QUATRIÈME PAGE.

INDE.—Conquêtes et Désastres des Anglais dans l'Asie centrale (suite).

BULLETIN SCIENTIFIQUE.—1^o Météore; 2^o Botanique; 3^o Télégraphes de nuit; 4^o Comète qui ont déjà vu diminuer ou commuer leur peine une sécurité complète, et remettre aux autres les peines encourues par eux, nous avons pris la détermination d'abolir par les présentes, émanées de notre science certaine, de notre autorité royale, et après avoir consulté notre conseil pour les individus mentionnés dans nos lettres-patentes du 11 décembre 1832, tous les effets résultant de leurs condamnations respectives; nous les réintégrons dans la jouissance de leurs droits civils pour l'avenir, sans préjudice toutefois des droits acquis par des tiers; et nous remettons les peines encourues à ceux des autres qui sont coupables de crimes politiques et non coupables d'autres actes constituant par eux-mêmes un crime ou délit, et qui ultérieurement n'auraient été prévenus d'aucun crime contre la sécurité intérieure ou extérieure de l'Etat, susceptible de condamnations ultérieures; faisant cesser ainsi pour eux les effets de ces mêmes condamnations et les réintégrant pour l'avenir dans la jouissance de leurs droits civils; ordonnons, en outre, que leurs biens confisqués leur soient rendus avec les arrérages qui sont entre les mains des économistes et administrateurs, lesquels seront tenus de rendre compte de leur administration à notre chambre des comptes, le tout sans préjudice des droits acquis par des tiers. Les individus appartenant à la seconde catégorie, qui voudront jouir de la faveur que nous leur accordons, devront se pourvoir à nous par le canal de notre grande chancellerie; pour obtenir la permission de rentrer dans nos états, sous peine de déchéance de la grâce.

ANNONCES DIVERSES.

NOUVELLES DIVERSES.

ANGLETERRE.

L'Income-tax et le nouveau tarif continuent à défrayer presque exclusivement la polémique des journaux de Londres. *The Times* voit dans l'abaissement des droits sur les importations étrangères pointer une nouvelle ère pour l'économie politique de son pays. Il espère que l'Angleterre arrivera progressivement à ne pas protéger plus les produits de ses colonies que les produits étrangers, mais qu'en revanche elles seront libres de faire le commerce avec qui elles voudront et comme elles l'entendront. En un mot il voudrait les voir assimiler aux provinces du Royaume-Uni. Quant à la taxe sur les revenus, ce journal est moins explicite qu'il ne l'était dès le principe. Il défend moins chaudement la cause de l'industrie et des professions libérales. *The Morning Herald* est aussi très réservé. *The Morning Post* et le *Standard* se sont, eux, déclarés les champions de l'intégralité de la mesure. Les feuilles whigs comme de raison combattent avec acharnement le plan du ministère. Néanmoins, nous ne voyons pas qu'elles aient aussi à lui susciter de sérieux embarras. Les vacances de Pâques qui devaient être employées à organiser l'agitation soit contre le tarif, soit contre la taxe sur le revenu, sont arrivées à leur terme; et les manifestations de l'opinion se sont bornées à quelques meetings peu importants, et n'ont produit qu'un certain nombre de pétitions à la Reine et à la chambre haute. Cette tiédeur de l'esprit public montre suffisamment que Sir Robert Peel a frappé

juste, puisque le bon sens pratique de ses concitoyens reconnaît facilement l'efficacité du remède qu'il se propose.

La taxe sur le revenu, (*income tax*) est en bonne voie. Elle a été prise en considération le 11 par la chambre réunie en comité. Dans cette séance, l'honorable baronnet a de nouveau déclaré sa ferme résolution de ne faire aucune concession qui pût modifier le principe fondamental de son projet. Il a de plus annoncé que bien que la durée de cet impôt fût fixée à trois ans, néanmoins il espérait qu'à l'expiration de cette période le parlement renouvellerait la loi pour deux ans de plus. Comme on le voit, il ne flatte pas les communes, il ne cherche pas à surprendre leur religion! Il leur dit crâment la vérité et de plus les menace de résigner son portefeuille au cas de dissidence. Sir Robert est réellement l'autocrate des conservateurs, et s'ils subissent si complètement son influence, ce n'est certes pas par sympathie, mais bien parce qu'ils craignent qu'en acclamant pour un changement de chef il ne leur tombe un soliveau.

Sir Robert Peel, en réponse à une interpellation de M. Raikes-Currie, a déclaré que, lorsque le gouvernement de Sa Majesté a présenté l'importante question du tarif, il en a pris toute la responsabilité. C'est une mesure de la plus haute importance, ayant pour base la taxe du revenu.

"Il est dans le tarif de nombreuses modifications que je désire faire, dit le ministre, et que je me réserve formellement le droit de faire. Mon but, en proposant ces mesures financières et commerciales, a été d'établir un équilibre parfait entre la classe qui produit et la classe qui consomme. J'ai beaucoup réfléchi à ces questions; j'ai la conviction que ces mesures sont bonnes. Aussi suis-je décidé à faire passer les principes généraux du bill."

—La chambre des communes s'est prononcée, le 14, à la forte majorité de 106 voix, en faveur de la taxe du revenu proposée par sir Robert Peel. 515 membres assistaient à cette séance; 308 voix ont demandé la présentation du bill, 202 l'ont repoussée. Lord John Russell avait présenté contre le bill un amendement que la chambre a écarté, ainsi que plusieurs autres, formulés après celui-ci. Après le résultat de cette séance, l'adoption ultérieure du bill n'est plus douteuse.

FRANCE.

—On écrit de Calais, 26 mars : "Le nombre des cadavres qui ont été rejetés sur les côtes de France, depuis Boulogne jusqu'à Dunkerque, par suite du fameux coup de vent de la nuit du 9 au 10 mars, s'est élevé à près de 150."

—Nous lisons dans le *Sémaphore* de Marseille, 12 avril :

"Le bruit courait hier à Marseille que des lettres particulières annonçaient que le gouvernement préparait une démonstration contre le Maroc."

—On a beaucoup parlé hier de l'affaire du Maroc, dit un journal de Paris du 15. Suivant les uns, les ordres expédiés en Afrique par le maréchal Soult seraient de pousser vivement les opérations contre Abd-el-Kader et ses nouveaux alliés, et le président du conseil préviendrait en même temps le général Bugeaud qu'une démonstration était faite par mer devant Tanger.

Selon les autres, l'Angleterre avait fait notifier à notre cabinet une invitation de respecter le territoire de Maroc en tout état de cause, et les ordres expédiés au général Bugeaud étaient en ce sens.

—On assure que le gouvernement a décidé la construction immédiate d'un port à Alger. Des ordres ont, dit-on, été expédiés pour continuer sans retard les travaux. On sait que le môle a été prolongé de 150 mètres, et que, depuis deux ans, ce travail était suspendu. Le plan le plus prompt, le moins coûteux, est, dit-on, celui que le gouvernement a préféré. Ce plan consiste à prolonger le vieux môle de façon à y créer un abri sûr, capable de contenir 25 vaisseaux de ligne et 300 navires de commerce.

SARDAIGNE.—AMNISTIE POLITIQUE GENERALE ET COMPLETE.

"CHARLES-ALBERT, par la grâce de Dieu, roi de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem, duc de Savoie, de Monterrat et de Génes, prince de Piémont, etc., etc.

"Le mariage de notre bien-aimé fils le duc de Savoie, avec l'archiduchesse impériale et royale Marie-Adélaïde, nous procure une heureuse occasion de faire sentir les heureux effets de notre royale clémence à ceux de nos sujets qui ont été condamnés pour crimes politiques dans l'année 1821. Voulant donc donner de nouveau à ceux d'entre eux qui ont déjà vu diminuer ou commuer leur peine une sécurité complète, et remettre aux autres les peines encourues par eux, nous avons pris la détermination d'abolir par les présentes, émanées de notre science certaine, de notre autorité royale, et après avoir consulté notre conseil pour les individus mentionnés dans nos lettres-patentes du 11 décembre 1832, tous les effets résultant de leurs condamnations respectives; nous les réintégrons dans la jouissance de leurs droits civils pour l'avenir, sans préjudice toutefois des droits acquis par des tiers; et nous remettons les peines encourues à ceux des autres qui sont coupables de crimes politiques et non coupables d'autres actes constituant par eux-mêmes un crime ou délit, et qui ultérieurement n'auraient été prévenus d'aucun crime contre la sécurité intérieure ou extérieure de l'Etat, susceptible de condamnations ultérieures; faisant cesser ainsi pour eux les effets de ces mêmes condamnations et les réintégrant pour l'avenir dans la jouissance de leurs droits civils; ordonnons, en outre, que leurs biens confisqués leur soient rendus avec les arrérages qui sont entre les mains des économistes et administrateurs, lesquels seront tenus de rendre compte de leur administration à notre chambre des comptes, le tout sans préjudice des droits acquis par des tiers. Les individus appartenant à la seconde catégorie, qui voudront jouir de la faveur que nous leur accordons, devront se pourvoir à nous par le canal de notre grande chancellerie; pour obtenir la permission de rentrer dans nos états, sous peine de déchéance de la grâce.

—Mandons à nos sénateurs et à notre chambre des comptes d'enregistrer ces présentes, voulant qu'elles soient insérées dans le recueil des actes de notre gouvernement; telle est notre volonté.

—Données à Turin, le 26^e jour du mois de mars de l'an du Seigneur 1842, et de notre règne le 12^e.

CHARLES-ALBERT.

V. DE VILLAMARINA, V. GALLINA, V. DE COLLENGO, suivent les lettres d'entérinement du sénat et de la chambre des comptes.

(*Gazette Piémontaise*.)

QUEBEC:

JEUDI, 12 MAI, 1842.

Les journaux reçus aujourd'hui n'apportent rien de fort intéressant. Les nouvelles de Washington vont jusqu'au 4. Des courses de chevaux occupaient l'attention des membres du congrès plus que les affaires publiques. L'emprunt n'avait pas encore été négocié; on parlait d'envoyer un agent à Londres.

Le spectacle d'une petite guerre que promettaient les Rhodiens, paraît être manqué. Le gouverneur et les autres fonctionnaires nommés par les "illégitimes" ont été arrêtés et mis sous caution par les autorités "légitimes."

LE TERRITOIRE EN LITIGE.—Les journaux américains se livrent à mille spéculations relativement à la mission de lord Ashburton, mais il serait inutile d'en occuper nos lecteurs. Le correspondant de Washington du *Commercial Advertiser*, de New-York, dit : "Il a été demandé au Massachusetts et au Maine d'envoyer des commissaires pour conférer avec le gouvernement et voir s'il n'y aurait pas moyen d'en venir à un compromis. Tout le monde ici approuve cette démarche, quel qu'en doive être le résultat."

AFFAIRES DE L'AFGHANISTAN.—Les soupçons qu'on avait déjà formés sur le compte de notre allié, schah Soudjah, semblent être corroborés par l'extrait suivant d'une lettre de Cawnpore du 16 février, que nous trouvons dans un journal de Dublin du 16 avril :

"Nous venons de recevoir des lettres du camp du commandant en chef, qui donnent des nouvelles de Candahar jusqu'au 12 du mois dernier. Une action avait eu lieu entre nos troupes et les afghans, dans laquelle nous avons remporté la victoire, et avons tué 153 et blessé 200 des ennemis. Notre perte n'a été que de 3 officiers blessés légèrement, 2 soldats tués, et 20 blessés. On a reçu des lettres du général Sale du 20 janvier, auquel temps les troupes étaient dans les meilleures dispositions : elles avaient pris 175 bœufs, ce qui était pour elles une grande aubaine. Mais ce qu'il y a de plus important en fait de nouvelles, poursuit notre lettre, c'est que schah Soudjah, pour qui nous avons dépensé des millions, nous a joué tout le temps. Il a adressé une lettre à Shere-Singh (roi de Lahore, petit-fils de Roudjet-Singh) et d'autres princes indiens, dans laquelle il implorait leur aide pour se défaire de ses ennemis, voulant dire les anglais, mais trop prudent pour nous nommer. Il paraît maintenant qu'il aurait pu procurer des vivres à nos troupes affamées à Caboul, qui combattait pour sa cause. Le jour de rétribution n'est pas éloigné; la mort d'un soldat serait trop bonne pour lui, et j'espère que la potence ne tardera pas à le réclamer comme sien.

"Il a été reçu une lettre de lady Macnaghten où il est dit que les prisonniers sont bien traités. Elle n'a pas eu d'autres vêtements que le peu qu'elle en avait sur elle; elle espérait être bientôt rendue à la liberté."

Nous avons vu des rapports plus détaillés sur l'affaire de Candahar mentionnée dans cette lettre, dans lesquels il est dit que le prince Sufter-Yung, fils du roi Soudjah, s'y trouvait à la tête des rebelles avec Mohammed-Atta.

LES INDIENS MICMACS.—Les trois chefs micmacs de Ristigouche qui s'étaient embarqués à Québec l'automne dernier pour Londres, sont arrivés à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) le 22 avril, venant de New-York, d'où ils avaient été envoyés par le consul britannique, et sont repartis le lendemain pour Frédéricton sur un bateau à vapeur. Ils sont venus aux Etats-Unis avec lord Ashburton, à bord de la frégate *Warspite*.

"Ces Indiens, dit un journal de Saint-Jean, n'ont rien gagné à leur voyage à Londres, ni pour eux-mêmes ni pour leur tribu, mais leurs mœurs ont été gâtées et eux-mêmes rendus incapables de retourner à leurs anciennes occupations."

L'*Aurore des Canadas* annonce que Gabriel Chevrefils, exilé politique âgé de 50 ans, est décédé le 2 septembre, à Sidney.

Le *Herald* de Montréal annonce que son excellence le gouverneur général est indisposé et qu'en conséquence son arrivée à Montréal n'aura lieu que vers le 23 du courant.

Les bureaux de commerce de Toronto et de Kingston recommandent de recevoir aux mêmes taux qu'anparavaat les schellings et demi schellings anglais.

ACTES OFFICIELS.

Une proclamation en date du 6 mai courant, publiée dans la *Gazette du Canada* du 7, proroge de nouveau le parlement provincial du 11 mai au 18 juin, sans le convoquer alors pour l'expédition des affaires.

Une autre proclamation en date du 26 avril dernier confirme, pour les effets civils, l'érection et la délimitation de la paroisse de Saint-Antoine de la Baie, dans le comté d'Yamaska, district des Trois-Rivières.

Dans le même numéro de la gazette sont publiés (en anglais seulement) les actes du parlement provincial, chap. 91, concernant les cautionnements des fonctionnaires publics, et chap. 93, réglant le cours des monnaies, présentés à la sanction royale le 18 septembre 1841, et sanctionnés par la Reine, celui-ci le 11, celui-là le 19 mars dernier.

CANAL DE LACHINE.—M. BEGLEY, secrétaire du bureau des travaux publics, est nommé secrétaire, trésorier et collecteur de ce canal.

SURINTENDANT DES ECOLES.—On annonce que le révérend M. B. MURRAY, d'Oakville, est nommé surintendant des écoles du Haut-Canada, en exécution de l'acte des écoles primaires. Si l'on a partagé la place en deux et confié à un ministre protestant la surveillance des écoles du Haut-Canada, catholiques aussi bien que protestantes, la "justice égale" semble exiger que l'on confie à un catholique la surveillance de celles du Bas-Canada, protestantes aussi bien que catholiques, et c'est sans doute ce que l'on entend faire. Il reste à voir si tout le monde sera satisfait d'un tel arrangement, ou s'il n'excitera pas du mécontentement dans les deux sections de la province.

MEDECIN VISITEUR DU PORT.—Nous regrettons d'apprendre que M. le docteur PARANT, médecin visiteur du port de Québec, s'est vu forcé, par une grave indisposition, de se faire autoriser à se nommer un remplaçant temporaire. C'est M. le docteur NAULT qui est maintenant chargé de ce service qu'il ne peut que remplir à la satisfaction générale.

LE CONCERT de M. et Mme. CANDERBEECK a été remis à ce soir, et le prix d'admission réduit à 2s. 6d.

QUESTIONS GRAMMATICALES.

REMARQUES sur le Manuel des difficultés les plus communes de la langue française, etc., imprimé à Québec, chez Fréchet et Cie.

PREMIER ARTICLE.

Les ouvrages cités dans ces remarques sont les dictionnaires:—

- de l'Académie, 6^{me} et dernière édition, 1835.
 - de Boiste, 9^{me} édition par C. Nodier et L. Barré, Paris, 1839.
 - de Napoléon Landais, 5^{me} édition, Paris, 1840 et 1841.
 - de Gattel, 2^e édition, Paris, 1813.
 - de Nodier, 6^{me} édition, Paris, 1833.
 - de Boyer, nouvelle édition, Paris, 1829.
 - de Salmon, 25^{me} édition, Paris, 1817.
 - de Nugent, 8^{me} édition, Paris, 1797.
 - de Noël et Chapsal, 4^{me} édition, Paris, 1833.
 - de Catineau, 7^{me} édition, Paris, 1821.
 - de Jannet, 4^{me} édition, Paris, 1830.
 - de Rolland, 5^{me} édition, Lyon, 1819.
- Les grammaires citées sont celles:—
- de Duvisier, 6^{me} édition, Paris, 1827.
 - de Lévizac, 7^{me} édition, par Drevet, Paris, 1822.

(Page 7. Verbo Air.) L'auteur du *Manuel* s'exprime ainsi dans cet article: "On dit, cette femme a l'air bon et non pas bonne, parce que bon se rapporte à l'air. Mais on dit cette pomme à l'air cuite, et non pas cuit, parce que l'adjectif ne peut être dit du substantif air."

Selon le dictionnaire de l'Académie, avoir l'air signifie quelquefois sembler, paraître; alors quand le mot air est immédiatement suivi d'un adjectif, si cet adjectif se rapporte au sujet de la proposition, il doit s'accorder avec ce sujet; s'il se rapporte seulement au mot air, il doit être mis au masculin; ainsi on doit dire: cette femme a l'air bonne, furieuse, etc.; ces poires ont l'air excellentes,—bien fraîches, parfaitement mûres, etc. Il vaudrait mieux dire cependant: cette femme a l'air d'être bonne, etc.; ces poires ont l'air d'être excellentes, etc.; on doit dire au contraire: cette femme a les yeux fripons, elle a un certain air coquet; on lui trouve l'air coquet.

(Page 11. Verbo Article.) L'auteur, après avoir parlé assez au long de l'article, ajoute, page 13: "Il y a des noms de royaumes et de pays qui veulent absolument l'article; et l'on dit toujours: les empereurs de la Chine,—du Pérou,—du Japon,—les habitants du Canada." Cette remarque est de M. Duvisier, tome I, page 232, excepté les mots les habitants du Canada, que l'auteur du manuel a cru devoir y insérer.

Il est aisé de voir qu'il aurait fallu expliquer ici quels sont ces noms de royaumes et de pays qui exigent toujours l'article, soit en les désignant de manière que l'on pût facilement les distinguer des autres noms de royaumes et de pays qui ne l'exigent pas; tel est le moyen facile dont s'est servi M. l'abbé Lévizac, lorsqu'il a dit, tome I, page 215: "on met l'article avant les noms de contrées éloignées et peu connues, comme, j'arrive du Japon, de la Chine, du Pérou," etc.; soit en faisant connaître les circonstances particulières qui, dans le principe, ont fait joindre l'article à certains noms de royaumes ou de pays; c'est ce qu'a fait M. Duvisier à la page précitée de sa grammaire.

J'invite l'auteur du *Manuel* à examiner attentivement les courtes observations que ce célèbre grammairien fait à ce sujet, et à dire ensuite franchement et sans détour pourquoi les Canadiens d'origine française, qui connaissent non seulement l'étendue, mais encore les différentes localités de la vaste contrée qu'ils habitent, ne pourraient pas dire: il est venu,—il demeure,—il voyage en Canada, comme on dit, il est allé,—il demeure,—il voyage en France,—en Ecosse,—en Italie,—en Sicile,—en Syrie,—en Egypte,—en Algérie.

(Page 14. Verbo Atoca.) Boîte, Landais, Nodier, et les auteurs du nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle désignent sous le nom d'*atoca* une espèce d'airelle canberge, ou d'airelle des marais propre à l'Amérique Septentrionale. Les auteurs de ces dictionnaires, ainsi que les habitants du Canada, indiquent sous ce nom d'*atoca* et l'arbuste et la baie qu'il produit. L'auteur du manuel avance que cette baie ne porte point de nom en français: c'est là une erreur, puisqu'elle porte le nom d'*atoca* sous lequel elle est parfaitement connue. Les mots anglais *cranberry* et *whortle-berry* ont une signification trop vague pour la désigner d'une manière bien précise. Voyez l'article *Pénina*, page 87.

(Page 22. Verbo Ch.) L'auteur dit que le *ch* se prononce comme *K* dans *Ezéchias* et *Ezéchiel*. Comme cette assertion pourrait exposer la jeunesse studieuse de nos collèges et nos couvents à porter des jugements téméraires, il ne sera pas inutile de faire observer que plusieurs grammairiens célèbres prétendent que le *ch* doit se prononcer à la française dans ces deux noms.

(Page 35. Verbo Demain.) Selon l'auteur du manuel, on dit *demain matin*, *demain soir* de préséance à *demain au matin*, *demain au soir*. L'Académie dit également *demain matin* et *demain au matin*. Elle ne dit que *demain au soir*, sans s'exprimer sur *demain soir*.

(Page 38. Verbo Dresser.) Selon l'auteur on doit dire: les cheveux me dressent à la tête et non sur la tête.—Le dictionnaire de Landais donne pour exemples, au mot *dresser*, les cheveux lui dressent sur la tête, et au mot *cheveu*: cette nouvelle fait dresser les cheveux à la tête ou sur la tête. Ainsi selon M. Landais, on peut également faire usage de ces deux locutions. L'Académie donne pour exemples: cela fait dresser les cheveux à la tête, ou simplement, cela fait dresser les cheveux; les cheveux me dressent à la tête.

(Page 40. Verbo Eclairer.) "Lorsqu'on donne ordre, dit l'auteur, de porter une lumière à quelqu'un qui passe par un endroit obscur, il faut dire: éclairez à Monsieur, et non pas éclairez Monsieur. Selon l'Académie et Landais, on disait autrefois: éclairer à quelqu'un; on dit actuellement, éclairer quelqu'un. Ainsi éclairer à quelqu'un est une vieille locution dont on ne doit plus faire usage.

(Page 44. Verbo Et cætera.) "Quand il est question de choses, dit l'auteur, l'on dit et cætera; quand il s'agit de personnes, il faut dire et autres; ou et d'autres; ou et les autres."

Selon l'Académie, Landais, Gattel, Rolland, etc., et cætera ou etc., signifie et les autres personnes, et les autres choses. Pierre, Jean, Paul, etc. Il y a dans son laboratoire, toutes sortes d'instruments, des journeaux, des cornues, des creusets, etc.

(Page 47. Verbo Exclure.) L'auteur annonce que le participe passé d'*exclure* est *exclu*, *exclue*; ou *exclus*, *excluse*, et il ajoute que ce dernier participe est peu usité. Selon l'Académie, on disait autrefois, *exclus*, *excluse*: on ne peut donc plus le dire actuellement. M. Landais prétend que l'on ne devrait plus tolérer, dans la langue française, le participe *exclus*, *excluse*.

(à continuer.)

TAXES MUNICIPALES.

Il y eut hier au soir séance du Conseil à l'effet de prendre en considération cette partie du 35^e rapport des finances qui commence à l'article neuvième.

Les membres présents étaient M. le Maire; MM. Jones, Massé, Baird et Morrin, échevins; MM. Boisseau, Shaw, Patton, Shaw, Clapham et Hoffman, conseillers.

On fait lecture du neuvième article concernant les détaillants de liqueurs.

M. Shaw propose en amendement au dit article que les chiffres 2, 3, 5, soient substitués aux chiffres 3, 5, 10.

M. Patton: Je pense que la taxe est déjà assez diminuée, qu'elle est trop faible, si l'on considère l'immense profit que font les détaillants de liqueurs spiritueuses, et le trouble, les embarras qu'ils font à la ville par les effets de ces liqueurs. Il insiste au long contre l'amendement.

M. Jones paraît indigné, il s'élève contre la mollesse de certain membre (M. Shaw) qui se laisse fléchir par le public après avoir approuvé le principe des taxes dans les comités.—Je le soutiendrai, moi, dit-il, ce principe, en dépit du public qui m'entend; si l'on veut conserver l'ombre de ce qu'on avait en vue il ne faut réduire aucunement la taxe de cet article.

L'amendement mis aux voix est rejeté à la majorité de 6 contre 4.

M. Shaw: Je ne regrette point de retirer mon amendement puisqu'il a eu l'effet de faire concourir M. le Maire au vote de la taxe plus élevée.

M. le Maire: J'ai toujours désavoué les taxes sans représentation, et j'ai été jusqu'au bout pour maintenir ce principe; mais la majorité étant pour, je me soumetts à la loi de cette autorité respectable. J'ai voté contre l'amendement de mon ami, M. Shaw, parce que dans tous les pays où l'on a taxé, on a toujours pesé sur cette classe de citoyens, et par une loi de notre ci-devant législature, on imposait une taxe de £10 sur celle-ci pendant que les autres n'étaient sujettes à aucune taxe; c'est donc avec raison, puisqu'il faut taxer, que j'insiste contre l'amendement.

Ci-suit l'article tel que passé à la majorité de 2 voix:

9. Sur tous les détaillants de liqueurs spiritueuses, une taxe annuelle à être réglée selon le loyer de la maison, savoir:

Loyer au-dessous de £40.....£3 par an.
au-dessous de £60.....£5 do.
de £60 et au-dessus.....£10 do.

L'amendement suivant est proposé par M. Clapham, secondé par M. Jones, et adopté à une majorité de 2 voix:

10. Sur chaque marchand en détail, (les aubergistes et détaillants de liqueurs exceptés), une taxe réglée sur le loyer, savoir:

Au-dessous de £15, rien.
de £15 à £30.....£2 par an.
de £30 à £50.....£5 do.
au-dessus de £75.....£10 do.

Les articles suivants sont adoptés avec quelques modifications qui sont faites à l'unanimité.

11. Sur chaque marchand en gros, payant un loyer au-dessous de £100, la taxe de £10.
Payant £100 et au-dessus, £20 par an.

12. Une taxe de 2s. 6d. additionnelle à celle déjà imposée sur chaque habitant mâle non propriétaire résidant en dedans des limites de la cité.

13. Sur chaque propriétaire de table de billard ouverte au public, £25 par an.

14. Pour chaque représentation dramatique, une taxe de £1 5s., excepté quand c'est pour des fins charitables.

15. Pour chaque licence pour l'exhibition d'animaux curieux, au nombre de 5, £2 10s.; et £5 alors que le nombre en sera au-dessus.

16. Pour chaque licence pour tenir un cirque équestre, laquelle sera en force six jours, £10; et une taxe de £5 pour chaque jour de spectacle.

17. Une taxe de £10 sur les petits encanteurs, et une de £50 sur les encanteurs en grand.

18. Sur chaque prêteur sur gage, une licence annuelle de £12 10s.

A la séance de conseil municipal de vendredi dernier, il fut ouvert diverses soumissions sur les moyens d'approvisionner la ville d'eau. Les soumissionnaires étaient M. Richardson Brown; MM. Aubin et Lemoine; M. Michael Scott, et un anonyme, M. K. J. Ces différents plans furent renvoyés à un comité pour être examinés.

M. Downes, grand-constable, demanda une indemnité dans le cas où il serait privé de certains honoraires qu'il retire des charretiers.

Un correspondant du *Commercial Advertiser* dit avoir vu passer des nuées de sauterelles pendant le cours de deux semaines, dans les arrondissements au centre de la Georgie; elles font un bruit qui assourdit. Il est une vieille idée, dit-il, qui se maintient parmi nous, c'est qu'elles font leur apparition tous les treize ans, laquelle aurait eu lieu en ce moment.

ACCIDENTS.

Hier matin, comme on le mettait à l'eau, le Dock flottant de M. Lampson a coulé bas, et un nommé Antoine Dumas, charpentier, s'est noyé. Un nommé Pichet a été retiré vivant après avoir été plusieurs minutes sous l'eau. On n'a pas eu d'autres malheurs à déplorer.

—L'Aurore des Canadas cite la mort de Christophe Menut, écuyer, J. P., de la baie du Fèvre, causée par son cheval, lequel se serait cabré au passage d'un fossé et lui aurait fracassé la tête d'un coup de pied; et celle d'un jeune homme de 19 ans, du nom de Coupal, de la paroisse de St. Edouard, occasionnée aussi par un cheval, qu'il se préparait à monter.

DESTRUCTION D'UN AUTRE BATEAU A VAPEUR CANADIEN.—Le *Western* vient de pérorer par incendie au quai de la ville du Détroit. On attribue l'incendie à un accident, fruit de la négligence.

On lit dans le *Sandwich Herald*, Haut-Canada: C'est avec regret que nous signalons la mort subite et violente de Dlle. Ellen McKee, fille d'une dame veuve de cette ville, causée par la décharge d'un fusil à percussion, auquel son frère venait de mettre une capsule; le coup porta dans un côté de la défunte. En vain s'efforça-t-on d'obtenir promptement de l'assistance médicale, l'hémorragie agissant en dedans, la blessure devint au delà des moyens de la Faculté. L'infortunée mourut dans l'espace de vingt minutes. On ne saurait blâmer le trop malheureux frère dans cette circonstance. L'enquête avait eu lieu, samedi, le 30 avril dernier, et le verdict fut de mort accidentelle.

—Le *Morning Post* de Boston cite un fait le plus tragique qui ait eu lieu dans le havre de Boston. Dans l'après-midi du 29 avril, les élèves de la Ferme Modèle vogaient gaiement en descendant la baie, accompagnés de leur maître, dans le but de faire la pêche. Mais en revenant entre le fort de l'Indépendance et l'île Thompson, l'esquif chavira et tous se noyèrent, à l'exception de trois. L'esquif paraissait à peine à la surface des eaux, et plus loin on voyait un coffre que le flot balançait, planche de salut où se tenaient pressés trois des élèves, quand par un hasard heureux ils virent passer la goélette du capitaine Foster qui les tira du péril et fut les déposer sur la rive vis-à-vis l'hôtel Topliff. Le maître d'école qui se nommait Thomas Peabody, et Joshua Oaks, le propriétaire de l'esquif, sont au nombre des vingt-trois qui ont péri.

On lit dans l'*Eastern Argus*, ce qui suit: Vers quatre heures de l'après-midi, deux jeunes gens se sont noyés par le versement d'une chaloupe au passage d'une rafale, en faisant voile dans la rivière Saco. L'un d'eux est le fils du gouverneur Fairfield.

NOUVELLES MARITIMES ET COMMERCIALES.

Le bateau à vapeur *Lady Colborne* est arrivé ce matin, vers dix heures, de Montréal.

—Un bateau à vapeur ayant les agrès d'une berge, bâti aux chantiers de MM. Price et Cie., New Liverpool, est parti samedi pour l'établissement du Saguenay, où il doit doit faire le service.

—Lundi matin entre 5 et 6 heures, il a été lancé un vaisseau de 584 tonneaux, aux chantiers de J. J. Nesbitt, St-Roch.

Le même jour, au soir, un autre jaugeant 540 tonneaux, aux chantiers de M. Black. Et hier matin, aux chantiers de M. T. Oliver, à St. Roch, un navire jaugeant 660 tonneaux qu'on a nommé le *Rasalama*.

COMMERCE DE LA MORUE.—Le gouvernement espagnol a rapporté l'ordonnance qui frappait d'un droit additionnel les chargements de morue qui n'arrivaient pas en droiture des pêcheries, et qui touchaient dans un port quelconque avant d'arriver en Espagne.

Marchés de Liverpool.—Les dernières cotes à Liverpool étaient:—Blé rouge du Canada, 8s. 4d. à 9s. 2d.; farine du Canada, droit payé, par 196 lbs., 36s. à 37s. 6d.; pin jaune de Québec, 1s. 3d. à 1s. 4d.; chêne rouge, 5s. à 6s.; madiers, le cent, £10 à £12 10s., etc.

Les propriétés annoncées en vente par M. Campbell, notaire, ont été adjugées, lundi dernier, à George Pozer, écuyer, dans l'ordre et aux prix suivants:

- Lot 1^o.—La maison avec dépendances, rue du Palais, occupée par M. Dodd, 1^{ère} enchère £100; adjugée.....£1540 0 0
- 2^o.—La maison occupée par Robert Symes, écuyer, 1^{ère} enchère £100; adjugée à1200 0 0
- 3^o.—La maison, avec dépendances, rue Carleton, 1^{ère} enchère, £350; adjugée à550 0 0
- 4^o.—Le lot vacant, même rue, 1^{ère} enchère £130; adjugé à260 0 0
- 5^o.—La maison, avec dépendances, en front de la caserne de l'artillerie, 1^{ère} enchère, £325; adjugée à430 0 0

CHANGES.—Les banques de Montréal tirent à 94 pour cent sur Londres, à 60 jours. On ne peut citer les lettres de change particulières au-dessus

de 8 à 8½ p. c. Les banques ont acheté à 7½ p. c. seulement. L'argent est devenu tellement rare que les particuliers ne peuvent entrer en concurrence avec elles pour les achats. Le change sur New-York continue à 2½ de prime et ne pourra guère varier, la piastre valant ici légalement environ 1½ p. c. de plus qu'aux Etats-Unis. Les agents des banques du Haut-Canada ne rachètent pas encore leurs billets à moins de 1½ p. c. d'escompte. Un riche individu de cette ville est allé au Haut-Canada demander des espèces pour £20,000 à £30,000 de leurs billets.—(*Montreal Herald* d'hier.)

PORT DE QUEBEC.

MAREES,

Du 10 au 16 Mai 1842.

Jours.	MAREE HAUTE.		Fêtes, &c.
	Matin.	Soir.	
Mardi.....	6h 24m	6h 56m	
Mercredi.....	7h 3m	7h 23m	
Jeudi.....	7h 43m	8h 5m	
Vendredi.....	8h 25m	8h 48m	
Samedi.....	9h 12m	9h 37m	
Dimanche.....	10h 2m	10h 29m	Pentecôte.
Lundi.....	10h 55m	11h 23m	

— Ces temps sont 1½ heure avant le retour de la marée.

ARRIVAGES.

7 Mai.
Navire Caledonia, Allan, 2 Avril de Greenock, pour Montréal, cargaison générale.

9.
— Wm. Parker, Sewell, 3 Avril de Liverpool, à Gillespie & Co. cargaison générale, pour Montréal, 4 passagers.

Barque Douglas, Douglas, 38 jours de Londres, pour Montréal, à Gillespie & Co. cargaison générale, 15 passagers.

— Jane Brown, Wylie, 2 Avril de Glasgow, à Laurie & Burns, pour Montréal, cargaison générale, 11 passagers.

— Mersey, Hamilton, 5 Avril de Liverpool, à G. B. Symes, pour Montréal, cargaison générale, 2 passagers.

— Souter Johnny, Little, 3 do. de Liverpool, à H. W. Welch, cargaison générale, pour Montréal, 2 passagers.

— Magner, Morton, 30 Mars de Liverpool, à Wm. Price & Co. cargaison générale, pour Montréal, 26 passagers.

Trois sur lest.

10.
Barque Favorite, Greenhorn, 2 Avril de Greenock, à G. B. Symes, cargaison générale, pour Montréal, 93 passagers.

Brick Courier, Spence, 25 Mars de Cork, à Creelman & Lepper, cargaison générale.

Barque James Campbell, Miller, 1^{er} Avril de Glasgow, à Baird & Co. cargaison générale, 5 passagers.

Navire Mohawk, Bannerman, 2 do. de Glasgow, à Baird & Co. cargaison générale, pour Montréal, 54 passagers.

— Bellona, Mitchell, 3 Avril de Glasgow, à Shaw & Torrance, cargaison générale, pour Montréal.

Brick Martin, Mullet, 7 Mai de Tadoussac, Compagnie de la Baie d'Hudson, huile.

Un sur lest.

11.
Barque John Bell, Black, 6 Avril de New Ross, à Pemberton, 25 balles cuir, et lest, 114 passagers.

Barque Lady Seaton, Temperley, 1^{er} Avril de Londres, à W. Price & Co. cargaison générale.

Un sur lest.

12.
Navire Canada, Benson, 3 Avril de Liverpool, à G. B. Symes, pour Montréal, cargaison générale.

Trois sur lest.

DECES.

Mardi au soir, Victoria-Philomène Perrault, âgée de trois ans dix mois et douze jours, quatrième fille du lieutenant-colonel J. F. X. Perrault.

Au faubourg St-Vallier, lundi dernier, après onze jours de maladie, M. Michel Morency, âgé de 39 ans.

VENTE A L'ENCAN.

PAR G. D. BALZARETTI.

Gros-de-Naples, satins, &c.—Sera vendu, VENDREDI le 15 courant, à ses salles d'encan, à DEUX heures précises:—

UN assortiment général de marchandises sèches, gros-de-Naples, satins, dentelles, plumes, &c. &c. en débarquement.

—AUSI,—

Un riche assortiment de satins français, rubans de gaze 2 caisses draps de lils de Russie
1 baite fils patents
1 caisse cordouan
Et autres articles.
Québec, 12 mai 1842.

COMMISSION D'ENQUETE SUR LA TENURE SEIGNEURIALE.

Montréal, 5 mai 1842.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le Bureau de cette Commission sera tenu pour le présent en la cité de Montréal, à l'ANCIEN HOTEL DU GOUVERNEMENT (Keeper's Buildings), et sera ouvert pour les affaires Publiques CHAQUE JOUR. (Dimanches et Fêtes exceptés.) de DIX heures du matin, à TROIS heures de l'après-midi. Toutes communications devront être adressées au sousigné.

JOS. E. TURCOTTE.

Secrétaire.

LE Docteur MARSDEN est allé s'établir à Nicolet, dans la maison de pierre de l'honorable M. HALE, presque en face de l'Eglise paroissiale catholique.

Québec, 5 mai 1842.

ROBERT CAIRNS,

MARCHANT TAILLEUR,

Rue La Montagne, 22,

INFORME respectueusement ses amis et le public qu'il vient de recevoir de Londres, par le Toronto, un assortiment choisi d'articles en sa ligne, consistant en draps fins et superfins, draps castor, buffle et pilote, casimirs et patrons de vestes, épees de boudriers, gants, galons pour l'état-major et la marine, boutons de département, bretelles, &c., &c., &c.

Québec, 22 octobre 1841.

A VENDRE:

HUILE de LIN bouillie et non bouillie, et Pain de lin.

CHRISTIAN WURTELE,

Québec, 22 février 1842. rue St-Paul.

Les anglais n'avaient pourtant rencontré jusqu'alors que peu de résistance : la nature devait leur offrir encore plus que les hommes. Quand ils s'engagèrent dans les montagnes et dans les gorges de Bolan, ils eurent à subir des fatigues inouïes. Cinq cents hommes auraient pu les anéantir sans qu'ils pussent résister ; les Barukzis avaient fait un appel au fanatisme religieux, mais la désunion régna parmi eux, et ce fut ce qui sauva l'expédition. A Dardur, en-deçà des montagnes, le thermomètre marquait 102 degrés Fahrenheit, tandis que des ouragans de neige passaient sur la tête des soldats engagés dans les défilés.

Au milieu de toutes ces fatigues, l'armée anglaise arriva cependant le 24 avril à Candahar, et le 5 mai, le schah Soudja y fut solennellement couronné. On sait que Candahar était une des villes royales des Afghans. Le roi mannequin avait suivi toute la campagne avec son indifférence habituelle ; on l'avait confié comme un dépôt précieux au principal corps d'armée, protégé par l'avant et par l'arrière-garde, et il était sous la surveillance spéciale de Mac-Naghten, l'envoyé de la compagnie, et le même qui vient d'être assassiné à Caboul par le fils de Dost-Mohammed.

A Candahar, l'armée anglaise s'était comptée ; elle n'avait plus que onze mille Européens. Cependant elle continua sa marche, et elle arriva le 21 juillet devant une autre des villes royales, Ghizni. La ville était forte et défendue par un des fils de Dost-Mohammed. Les Anglais minèrent et firent sauter les portes, et après un terrible assaut au sabre, au poignard et au pistolet, ils enlevèrent la place. Ce fait d'armes produisit une grande impression chez les Afghans. Dost-Mohammed résolut d'attendre des jours meilleurs ; il abandonna sa capitale, et se sauva du côté de la Perse. Schah Soudja entra dans Caboul le 7 août.

Ainsi fut achevée en quelques mois la conquête d'un vaste royaume par quelques milliers d'hommes. La témérité avec laquelle l'Angleterre avait étendu ses opérations si loin de sa base, ne pouvait être justifiée que par la nécessité ; elle parut l'être aussi par le succès. L'effet moral produit par la rapidité de la conquête fut immense. La race qui venait d'être vaincue et qui paraissait soumise, était d'une autre trempe que celles que les Anglais avaient eues à dompter jusqu'alors. La défense de Ghizni avait donné la mesure de son courage, et il avait été reconnu que les trois quarts des blessures avaient été faites à l'arme blanche. Toutes les populations de l'Asie centrale regardaient les Afghans comme les premiers de leur race, et leur chute les frappait toutes du même coup.

Nous avons vu la grandeur, nous allons voir la décadence.

Près de trois ans se sont écoulés depuis qu'une armée anglaise a remplacé sur le trône de ses pères ce souverain imbécile. On l'appelait alors schah Soudja le désiré ; on disait que ses peuples opprimés ne soupiraient qu'après sa venue, et qu'une fois installé dans sa capitale, ses puissants auxiliaires pourraient l'abandonner sans crainte à l'amour de ses sujets. Ces illusions sont aujourd'hui détruites. Depuis trois ans, ce trône factice ne s'appuie que sur les baïonnettes anglaises ; le schah est toujours aussi méprisé de ses sujets ; la domination étrangère est toujours aussi abhorrée des indigènes. Le vieux Soudja a recommencé le cours de ses débauches et de ses tyrannies, et a fait le dégoût de ceux même qui lui avaient rendu cette puissance dont il abuse. L'Angleterre y a épuisé ses troupes et ses trésors, et l'on peut dire de la domination des Anglais dans l'Afghanistan ce qu'un grand orateur disait de l'établissement des Français en Afrique, que "les fruits n'apparaissent pas même en fleurs sur cet arbre arrosé de leur sang."

Nous n'avons pas à raconter les vicissitudes de ce règne éphémère, et nous arrivons immédiatement aux événements plus graves qui viennent de s'accomplir. Les tribus indomptées de l'Afghanistan n'attendaient qu'un signal pour se soulever et commencer une guerre de religion, la plus sanglante de toutes ; elles surveillaient attentivement les troupes anglaises, imprudemment disséminées dans de nombreuses garnisons, à Caboul, à Candahar, à Ghizni, à Peschawer, à Jellalabad ; elles savaient que ces détachements isolés pouvaient être facilement coupés, et qu'ils ne pouvaient recevoir de renforts de l'Inde avant le mois d'avril, à cause des neiges qui encombraient les passes des montagnes.

Ce fut dans cette position critique que les anglais commirent deux fautes qui ont été depuis chèrement payées. La première fut un acte de cruauté, et de cruauté inutile. Un lieutenant Lynch, un des agents politiques dans le Caboul, faisant une promenade militaire dans le pays, passa devant un fort occupé par un des partisans du schah Soudja, l'allié de l'Angleterre, et le somma d'ouvrir ses portes. Le chef répondit qu'il irait lui-même le lendemain présenter sa soumission ; sur quoi le lieutenant anglais, irrité de ce délai, fit sauter le fort avec du canon, tua le chef, qui avait fait une résistance désespérée, et toute sa troupe, sauf quatre hommes. Ces hommes étaient d'une tribu puissante, celle des Ghilzils, et le correspondant anglais qui donne ces détails ajoute : "La tribu, forte de cinq mille hommes, se rassembla et jura sur le Coran de venger le sang innocent de son peuple. On ne fit aucune tentative pour les apaiser, et on en recourut à la force." Il paraît, en effet, que la révolte fut momentanément comprimée, mais pour éclater ensuite plus sanglante et plus cruelle que jamais.

La seconde faute des anglais eut pour cause l'état d'épuisement de leur trésor. Le déficit de la compagnie des Indes s'agrandissant tellement, qu'il fallut songer à restreindre les dépenses, et, par une préférence très impolitique, M. Macnaughten commença par réduire de 40 mille roupies la subvention accordée aux chefs qui occupent les défilés des montagnes, et qui tiennent le passage ouvert entre Caboul et Jellalabad. Les réclamations des chefs furent traitées avec mépris, et, aussitôt après, l'insurrection s'organisa, les passages furent fermés, et toute communication fut coupée entre les troupes de l'expédition et l'Indoustan.

Le général Elphinstone, qui commandait à Caboul, de concert avec sir William Macnaughten, l'agent politique, détacha le général Sale avec sa brigade pour dégager les défilés et rétablir le passage du Khourod-Caboul. La brigade partit de Caboul le 12 octobre et entra dans le défilé le même jour, sans prévoir la résistance terrible qu'elle allait y rencontrer. Une fois engagés dans ces gorges impraticables, les anglais ne pouvaient plus songer à retourner sur leurs pas ; pendant dix-huit jours, ils furent pour ainsi dire égarés dans des défilés où chaque pas était disputé corps à corps ; dès le premier jour, le général Sale fut blessé et obligé d'abandonner son commandement, et le quart de la brigade fut exterminé.

Du 12 octobre au 2 novembre, les troupes ne purent faire que quatre milles par jour, et arrivèrent enfin épuisées à Guadamuck, de l'autre côté de la gorge du Khourod-Caboul. Elles se reposèrent quelques jours, puis partirent pour Jellalabad, toujours harcelées par les tribus en insurrection. Entrées dans la ville, elles s'y trouvèrent enfermées avec des provisions pour trois jours. Leur position était désespérée, lorsqu'elles reçurent de Peschawer des secours inattendus et des vivres pour trois mois.

Ce fut alors, et au moment même où la garnison de Caboul était affaiblie par cette diversion, qu'une insurrection formidable éclata dans la capitale. Il paraît que les anglais ignorèrent jusqu'à la fin l'existence de la conspiration. Des trente-deux agents politiques répandus dans le royaume, pas un n'en surprit la trace. Le malheureux Burnes était aveuglé par une confiance excessive dans les indigènes, et, le premier de tous, il écrivait au gouvernement de l'Inde que les chefs afghans étaient sincèrement ralliés au schah Soudja, et qu'on pouvait retirer les troupes anglaises des garnisons. M. Macnaughten envoyait aussi les rapports les plus confiants, et s'appretait à quitter Caboul pour aller prendre le gouvernement de Bombay. Tous dormaient ; ils ne se réveillèrent qu'au milieu du massacre.

Le 2 novembre, jour des Morts, "jour qui sera mémorable dans nos annales afghanes," dit une relation anglaise, une insurrection terrible éclata dans Caboul. Une troupe d'insurgés commença l'attaque en se jetant sur plusieurs officiers qui traversaient la ville. L'héroïque Alexandre Burnes fut la première victime ; il fut tué à bout portant, comme il montait à cheval, par un Arménien qui avait été à son service. Son frère Charles Burnes fut massacré à ses côtés ; un autre officier fut taillé en pièces sous les yeux même du schah Soudja.

Toute la ville fut bientôt en armes, les bazars furent pillés, les maisons forcées et saccagées, et l'attaque fut si soudaine, que les insurgés prirent possession de la ville et des magasins d'approvisionnement, et forcèrent les anglais à se réfugier dans la citadelle ou le Boula-Hissar. Le schah Soudja s'y enferma, tandis que l'envoyé anglais sir William Macnaughten se retranchait dans un camp situé à cinq milles de la ville, et que commandait le général Elphinstone. Les anglais avaient environ six mille hommes, et ce qui prouve la gravité de l'insurrection, c'est que, pendant deux mois qu'elle a duré, les assiégés se sont tenus constamment sur la défensive sans oser une seule fois sortir de leurs retranchements.

(A continuer.)

Bulletin Scientifique.

ACADEMIE DES SCIENCES DE PARIS.

MÉTÉORE.—M. le général Chassenon transmet quelques détails sur un météore igné qui paraît avoir été observé entre Saint Maixent et Raffenne (Deux Sèvres), dans la nuit du 29 au 30 décembre dernier, à 1 h. 45 m. du matin. Voici en quoi ils consistent :—Un globe de feu d'une lueur rougeâtre très-intense s'est tout à coup montré dans le ciel. Après avoir conservé pendant quelques secondes sa forme première, il a pris instantanément celle d'une larme de plomb ou de cire à cacheter en fusion ; puis, avec une vitesse analogue à celle d'un projectile et avec une légère déviation de la verticale vers le sud-sud-est, il a paru s'abattre sur le sol en se fractionnant en plusieurs gros éclats. On n'a entendu aucune explosion ; mais il faut dire que la personne qui a communiqué cette observation à M. Chassenon était en voiture, et qu'à cet instant la voiture roulait sur des cailloux.—M. Chassenon ne doute pas, d'après les détails circonstanciés qui lui ont été transmis, qu'il ne soit très-facile de retrouver le point précis où le bolide a paru tomber, et qu'en faisant des recherches on n'en trouverait les débris.

Dans cette nuit du 29-30 décembre, l'air était pur, la lune brillait sur l'horizon, et le thermomètre marquait environ -10° C.

BOTANIQUE.—M. Jaume Saint Hilaire écrit pour faire remarquer que la France, achetant annuellement aux pays étrangers des bois exotiques pour des sommes assez considérables, il serait utile à l'agriculture forestière et à l'industrie de connaître l'arbre nommé *Thyon* et *Thya* par Théophraste, et *Citrus* par Plin, arbre dont la tige servait à former la charpente des anciens temples et la racine à fabriquer des meubles et des tables qui se vendaient à Rome à des prix excessifs.—Cet arbre croît naturellement dans les forêts de l'ancienne Mauritanie, à l'est de Constantine. M. Jaume a fait des recherches dans les auteurs anciens et dans les voyageurs modernes, Della Cella et Pacho, qui pensent que cet arbre est le *Juniperus Phœnicea*. Il en adresse le résumé, qui est renvoyé à l'examen d'une commission.

LES TELEGRAPHES DE NUIT n'ont pas été jusqu'ici plus heureux que les ballons. Le télégraphe de nuit est essentiellement politique ; il ferait une concurrence redoutable au télégraphe de jour, qui est très bien, comme l'on sait, avec tous les gouvernements.

Quoi qu'il en soit, M. Mathieu a fait un rapport sur les nouveaux procédés télégraphiques de M. Pallerongues. Ces procédés consistent à appliquer à la propagation des signaux de nuit, l'éclairage par les lentilles à échelons. On peut conclure, soit des expériences auxquelles se sont livrés les commissaires de l'Académie, soit des explications données par le rapporteur, que le télégraphe de nuit serait enfin décidément inventé. Les signaux qu'il donne sont parfaitement appréciables, même à 8,000 mètres de distance. Mais le télégraphe de nuit, quelque belle

qu'en soit l'invention, présente dans son application des questions nombreuses et compliquées. Il pourrait devenir une torche incendiaire entre les mains des révolutions ; d'ailleurs les gouvernements à gros budgets n'en ont pas besoin pour voir le fond de la bourse des contribuables.

LA COMÈTE D'ENKE.—Les comètes sont aussi d'immenses télégraphes qui enseignent aux intelligences créées la toute-puissance de Dieu. L'Académie des sciences a en tout récemment des nouvelles de la comète d'Enke : elle est ainsi nommée du nom de l'astronome Enke, qui, le premier, a calculé sa période de 1,207 jours. Cette comète a dû repasser à son périhélie au mois d'avril 1842. Le dernier passage avait eu lieu le 20 décembre 1838. M. Arago a examiné, au sujet de cette comète, une très savante question : il s'agit de savoir par quelles causes l'orbite calculée par l'astronome Enke, retarderait cette fois, comme aux précédentes apparitions, sur la marche réelle de l'astre. Le mouvement de la comète s'accélérait toujours et elle avance sur le calcul des perturbations. L'hypothèse de la résistance de l'éther, pour rendre raison de ce phénomène, et mise en avant par M. Enke, a été vivement combattue par M. Arago.

PUITS DE GRENELLE.—L'amélioration survenue dans les eaux que lance le puits de Grenelle n'a pas été de longue durée. Dans la nuit de lundi à mardi, en moins de quatre heures elles ont déposé plusieurs tombereaux de sable dans la rigole. Aujourd'hui, elles ne charient ni sable ni argile, mais elles coulent très vertes.—(Journal de Paris.)

INSTITUTION ROYALE DE LONDRES.

PHYSIQUE DU GLOBE.—Sur le dégagement spontané de gaz hydrogène sulfuré dans les eaux de la mer des côtes occidentales de l'Afrique et autres lieux, par M. DANIELL.

Dans une leçon sur ce sujet, faite par M. Daniell, ce physicien a d'abord fait remarquer qu'il est étonnant que cette imprégnation des eaux de l'Afrique occidentale avec un gaz délétère ait pendant si longtemps échappé à l'attention des voyageurs et des naturalistes. Dans l'eau, à 60 milles en mer, sa présence peut déjà être découverte, et elle est considérable dans le Volta, la baie Lopez, le grand Bonny, etc. : elle se répand sur une surface de 40000 carrés, depuis 8° nord jusqu'à 8° sud de latitude. M. Daniell attribue l'origine de cette vaste accumulation d'hydrogène sulfuré non à une action voltaïque, ni à la décomposition de pyrites, ni à la décomposition de matières animales, mais à l'action et à la réaction de la matière végétale amenée par les rivières tropicales, et aux sulfates toujours présents en plus ou moins grande quantité dans les eaux de la mer. A l'appui de cette explication il cite les expériences suivantes. L'hiver dernier, il a placé quelques feuilles tombées dans un vase avec de l'eau provenant de New-River de Londres, puis une même quantité de ces feuilles dans un autre vase avec 3 onces de sel commun, et enfin, dans un troisième, avec une égale quantité de sulfate de soude. Tous ces vases ont été fermés par un bouchon auquel on avait fixé une petite rondelle de carton imprégnée d'acétate de plomb. Après avoir maintenu ces vases pendant trois mois dans un endroit chaud, M. Daniell a procédé à leur examen. Le premier de ces vases présentait l'odeur de feuilles pourries, le second celui d'une conserve alimentaire, tandis que le troisième émettait une odeur tellement fétide et irritante qu'on ne peut à peine s'en faire une idée. Cette expérience seule suffisait pour démontrer la génération de l'hydrogène sulfuré, mais de plus le noircissement du carton imprégné d'acétate de plomb était un autre indice qui ne pouvait plus laisser aucun doute. Toutes les fois donc que l'eau de la mer, contenant des sulfates en solution, se mélange avec de l'eau et de la matière végétale, ce gaz doit se produire avec tous ses effets connus sur la vie animale.

C'est une opinion commune en Italie, ainsi que dans l'Essex, qu'en empêchant la mer de faire irruption dans les marées, ces localités auparavant insalubres deviennent bientôt parfaitement habitables. C'est dont à l'hydrogène sulfuré que M. Daniell attribue le *malaria* si redouté en Italie, ainsi que les miasmes puants de l'Afrique, qui produisent la langueur, les nausées, l'insappétence et la mort. La fièvre des jungles, dans l'Inde, peut également être attribuée, selon lui, à la présence de ce gaz. Là le sol abonde en sulfates de magnésie et de soude, et il doit par conséquent s'engendrer des volumes énormes de gaz hydrogène sulfuré dans les parties basses et marécageuses des jungles.

Indépendamment des conséquences funestes à la santé des hommes qui visitent les côtes de l'Afrique, cet hydrogène sulfuré leur fait éprouver des dommages considérables sous le point de vue commercial. La doublure en cuivre des navires y est promptement détruite. M. Daniell a fait voir à ce sujet une feuille de cette doublure enlevée à la *Bonetta*, en août 1840, après son retour de la station d'Afrique. Malgré que cette feuille eût été mise à neuf quelques mois auparavant, elle était déjà toute perforée, avec dépôt de protochlorure de cuivre sur une des faces, et de sulfure de cuivre noir sur l'autre. Il a mis aussi sous les yeux de ses auditeurs une plaque prise sur la *Royal-George*, bâtiment englouti depuis de nombreuses années dans un port d'Angleterre, et qui, comparativement, était dans un bon état de conservation. Il y a soixante ans que l'eau de la mer agit sur la dernière, mais l'eau de la mer seulement, non imprégnée d'hydrogène sulfuré. On n'y remarque pas aussi de trace de sulfure.

Ces points étant parfaitement établis, la question est de savoir si la science peut apporter un remède à ce mal. Relativement à la santé des hommes, les fumigations de chlore doivent être efficaces, puis le chlore et l'hydrogène sulfuré ne pouvant co-exister, il y a réaction chimique instantanée, que le soufre se précipite avec formation d'acide hydrochlorique et qu'il y a destruction du miasme ou *malaria*. Quant au second cas, on ne parvient pas à décomposer l'agent destructeur, mais on peut diriger son action sur un métal moins cher. Il faut protéger le cuivre par du zinc, pour lequel l'hydrogène sulfuré a plus d'affinité ; et tant qu'il y a présence de ce second métal, le premier est exempt des attaques du gaz en solution. C'est là, comme on voit, une autre application du principe de sir H. Davy, qui conseillait l'usage du zinc ou du fer ;

mais dans le cas de l'hydrogène sulfuré, c'est le zinc, et non le fer, qu'il convient d'employer. M. Daniell, du reste, déplore qu'on ait abandonné si facilement l'emploi des protecteurs en zinc de Davy, uniquement parce que le cuivre, sur lequel l'acide muriatique n'agit pas, devient un noyau sur lequel se déposent en abondance les matières terreuses, végétales ou animales, qui finissent par encroûter la carène des bâtiments. Cependant le remède, suivant lui, est bien simple : Disposer les protecteurs de façon que le contact puisse être établi ou suspendu à volonté ; le zinc et le cuivre étant séparés pendant quelques temps, les dépôts de matières terreuses seraient promptement enlevés.

C'est en conséquence de ces observations que M. Daniell a adressé un rapport à l'Amirauté, et que celle-ci a décidé qu'on fournirait des appareils propres à dégager du chlore à l'expédition qui a lieu actuellement sur le Niger, et qu'aucun bâtiment ne partirait dorénavant pour une station d'Afrique sans avoir ces appareils à bord, et sans des protecteurs en zinc pour sa doublure en cuivre.—(Edinb. New-Philosoph. Journal, vol. xxxi, n° 61.)



BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS, Kingston, 2 mai 1842.

AUX CONSTRUCTEURS DE VAISSEAUX. Il sera reçu jusqu'au PREMIER jour de JUIN prochain, des SOUMISSIONS pour le tout ou partie des ouvrages suivants, savoir : DEUX BÂTIMENTS A DRAGUER, UN BÂTIMENT DE TOUAGE, d'environ 200 tonneaux, et un en forme de BAC pour recevoir les sables, pour servir de modèle à ceux de cette dernière espèce dont on aura besoin. Le tout d'après des plans et devis qu'on verra le LUNDI 9 courant, chez M. CHARLES ATHERTON, Ingénieur Civil, maison de Lafontaine, petite rue St-Jacques, Montréal. Les soumissions devront être endossées "Soumissions pour Bâtimens à Dragner," "Bâtiment à Touage," "Bac," (selon le cas) et adressées au "Secrétaire du Bureau des Travaux Publics, Kingston."

BANQUE DE QUEBEC.

AVIS.—Un Dividende de trois pour cent, sur le montant du Capital versé, a été déclaré pour le semestre courant, et sera payable, à la Banque, dès et après le 1er JUIN prochain. Le Livre de transfert sera fermé le LUNDI 16 du courant. L'Assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à la Banque le LUNDI 6 JUIN prochain, à ONZE heures, à l'effet d'élire des Directeurs pour les douze mois suivants ; et il sera soumis à l'assemblée un état des affaires de l'Institution. Par ordre du bureau, NOAH FREER, Caissier.

Québec, 2 mai 1842.

ON fait savoir qu'à partir de MERCREDI prochain, 4 du courant, le Bureau d'Enregistrement pour le District de Québec se tiendra au No. 70, rue Sainte-Ursule, 5e maison en arrière de l'Hôtel de Ville. Heures de bureau, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. G. H. RYLAND, Régistrateur.

Québec, 2 mai 1842.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA Société existante sous les noms et raison de BOUCHARD & RIVERIN, est dissoute de consentement mutuel à compter de ce jour. Tous ceux qui doivent à ladite société sont priés de régler avec P. V. BOUCHARD qui est autorisé à régler les dites affaires. P. V. BOUCHARD, A. D. RIVERIN, 5 d

Québec, 5 mai 1842.

ON DEMANDE

UNE personne capable de conduire un Moulin à carder dans la paroisse de la Pointe-aux-Trembles. S'adresser à M. G. BISSET, rue St-Paul. Québec, 28 avril 1842.

LE Soussigné ayant transporté ses magasins de la rue Saut-au-Matelot, au QUAI NAPOLEON, est prêt à recevoir des grains et autres produits sur lesquels il sera fait des avances libérales. J. C. HART. Québec, 5 mai 1842.

A VENDRE OU A LOUER,

POSSESSION DONNÉE LE 1ER MAI PROCHAIN, UNE MAISON spacieuse et de bonnes dépendances, au centre du village de la paroisse l'Islet, avantageusement située pour le commerce, ayant été employée comme Hôtel depuis un grand nombre d'années, et étant parfaitement bien adaptée pour tenir Hôtel sur un pied respectable. S'adresser au propriétaire, M. DAMASE BOULANGER, sur les lieux, ou au sous-signé. P. C. FOURNIER, Notaire. L'Islet, 4 avril 1842.

A LOUER,

AU PREMIER MAI PROCHAIN, LA MAISON ci-devant occupée par M. STRANG, sise à peu de distance de l'église de Beauport, avec jardin, hangar, &c. S'adresser à ED. J. DE BLOIS, Rue St-Joseph, n. 16. Québec, 21 février 1842.

MAISONS et EMBLEMENS, dans la Haute-ville de Québec, à VENDRE, savoir : Un emplacement rue Ste-Geneviève, faisant face au jardin du gouvernement et au monument de Wolfe, de 5,685 pieds en superficie, avec deux maisons en pierre et autres bâtiments dessus construits. Un emplacement rue St-Stanislas, Ste-Angèle et Ste-Hélène, près de l'église St-Patrice, contenant environ 17,000 pieds, avec maison et autres bâtiments et un jardin dessus. S'adresser à E. CLACKEMEYER, écuyer notaire à la Basse-ville de Québec, ou au propriétaire, rue la Montagne, 19. J. NEILSON. Québec, 26 février 1840.

Imprimée et publiée dans la Basse-ville de Québec, rue de la Montagne, N° 19, par WILLIAM NEILSON, de Valcartier, dans le comté de Québec, pour lui-même et ISABEL, MARGARET et JOHN NEILSON, fils, donataires de feu leur frère SAMUEL NEILSON. 12 mai 1842.

RONALD MACDONALD, Rédacteur en chef.